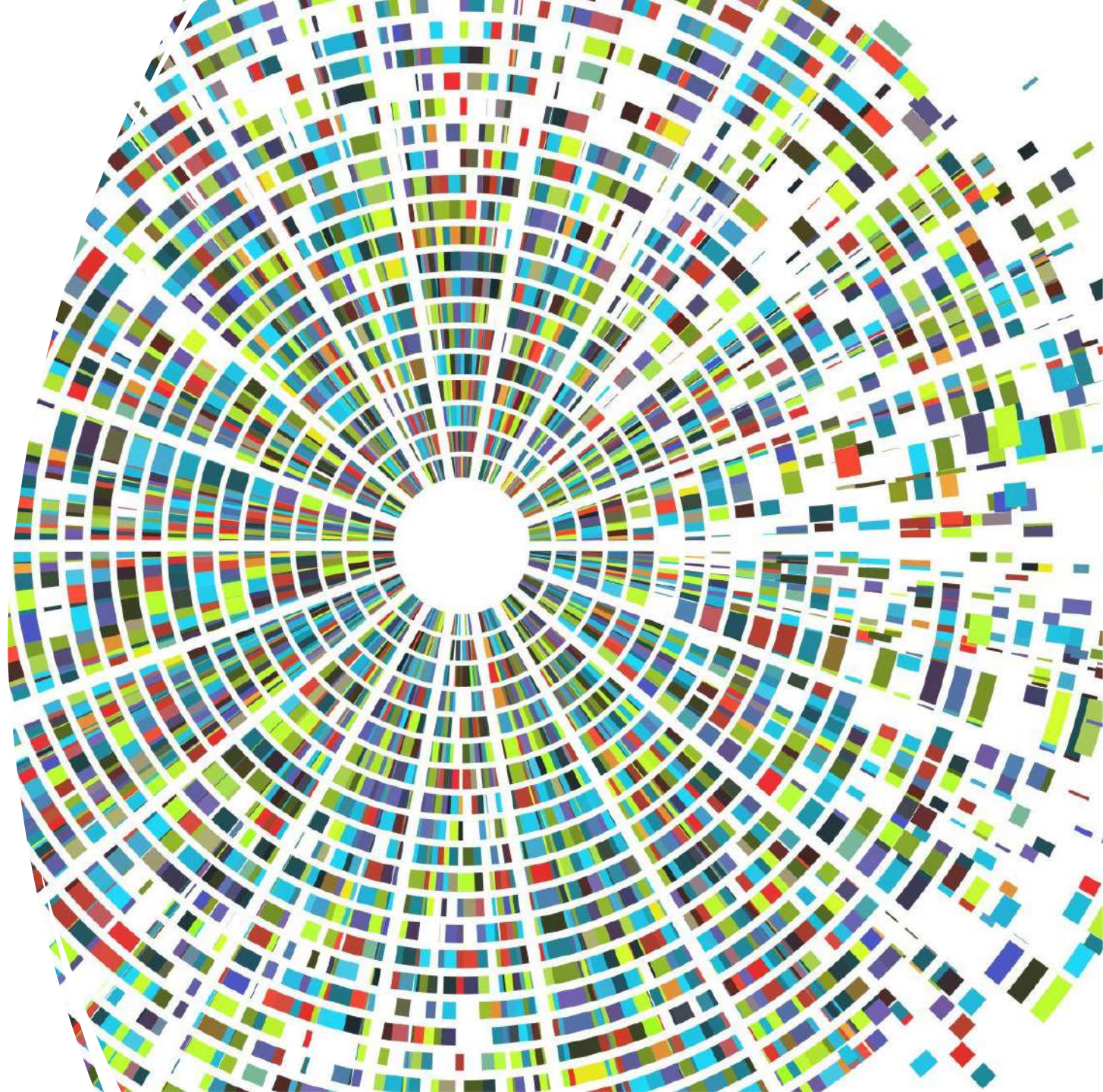


COOKIES & RGPD

By DPMS – Data Privacy Management System



Evolution des règles d'utilisation des cookies 1/2

La CNIL contrôle la conformité des
sites dès fin Mars 2021

La CNIL a publié en Octobre 2020, et rappelé le 4 Février 2021 de nouvelles réglementations sur la gestion des cookies et le recueil du consentement des internautes.

Les finalités des traceurs doivent être présentées aux utilisateurs avant que ceux-ci ne se voient offrir la possibilité de consentir ou refuser, et **pouvoir paramétrer ses choix à tout moment.**

L'utilisateur doit pouvoir **REFUSER** le dépôt de cookie aussi facilement que de l'accepter.

La poursuite de la navigation n'est plus considérée comme une expression de consentement. Les finalités des traceurs doivent être formulées de manière claire et intelligible. De plus, la liste des émetteurs associés aux cookies doit être disponible pour les utilisateurs.

Chaque éditeur de site internet ou application web doit donc s'interroger sur ses pratiques

Evolution des règles d'utilisation des cookies 2/2

La CNIL contrôle la conformité
des sites dès fin Mars 2021

Lors du Webinar Privacy Summit, la CNIL s'est officiellement positionnée sur l'exemption de consentement pour les cookies liés aux outils analytiques.

Les outils Google analytics, Quantcast analytics, Facebook analytics ne respectent pas, selon la CNIL, ces critères d'exemption, indiquant dans leurs politiques de confidentialité se servir des données de leurs clients pour leur propre compte.

Une grande prudence sur le sujet est donc de mise.

Rappel loi informatique et libertés – Article 82

[Modifié par Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 - art. 1](#)

Tout abonné ou utilisateur d'un service de communications électroniques doit être informé de manière claire et complète, sauf s'il l'a été au préalable, par le responsable du traitement ou son représentant :

1° De la finalité de toute action tendant à accéder, par voie de transmission électronique, à des informations déjà stockées dans son équipement terminal de communications électroniques, ou à inscrire des informations dans cet équipement ;

2° Des moyens dont il dispose pour s'y opposer.

Ces accès ou inscriptions ne peuvent avoir lieu qu'à condition que l'abonné ou la personne utilisatrice ait exprimé, après avoir reçu cette information, son consentement qui peut résulter de paramètres appropriés de son dispositif de connexion ou de tout autre dispositif placé sous son contrôle.

Ces dispositions ne sont pas applicables si l'accès aux informations stockées dans l'équipement terminal de l'utilisateur ou l'inscription d'informations dans l'équipement terminal de l'utilisateur :

1° Soit, a pour finalité exclusive de permettre ou faciliter la communication par voie électronique ;

2° Soit, est strictement nécessaire à la fourniture d'un service de communication en ligne à la demande expresse de l'utilisateur.

Conformément à l'article 29 de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018, ces dispositions entrent en vigueur en même temps que le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés au 1er juin 2019.

Augmentation des notifications

Une augmentation significative des notifications d'infraction

Plus de deux ans et demi se sont écoulés depuis la première application du RGPD le 25 mai 2018. La tendance actuelle des notifications d'infraction continue de connaître une croissance à deux chiffres, et risque de continuer à augmenter au fil des années.



Plus de **281 000** notifications d'infraction depuis mai 2018

331 notifications/jour en moyenne en 2020, **278** en 2019, soit une **hausse de 19%**

121 000 notifications entre le 28 janv. 2020 et aujourd'hui

Source: 



En France, une évolution stable du nombre de notifications de violations de données avec toujours des manquements pour avertir les personnes

4 737 notifications reçues par la CNIL entre l'entrée en application du RGPD et juillet 2020.

61% des notifications impactent moins de 300 personnes et seulement 13% impactent plus de 5000 personnes.

Les secteurs les plus touchés sont le secteur **scientifique**, la **finance** et l'**administration publique**.

77% des personnes impactées par les fuites n'ont pas été averties.

55% des pertes ont pour origine des actes malveillants



90% des pertes impliquent des pertes de confidentialité



Les pertes de données sont en majorité d'origine malveillante (piratage, phishing), en nette augmentation par rapport au bilan 2019 où les pertes étaient d'origine accidentelles. La perte de confidentialité (accès aux données par des personnes non autorisées) est toujours majoritaire, en plus de la perte de l'intégrité (modification non autorisée des données), la perte de disponibilité (perte d'accès ou destruction accidentelle des données) apparaît désormais.

Source: 

Augmentation des sanctions

Des sanctions en nette augmentation, avec de grandes disparités entre les pays

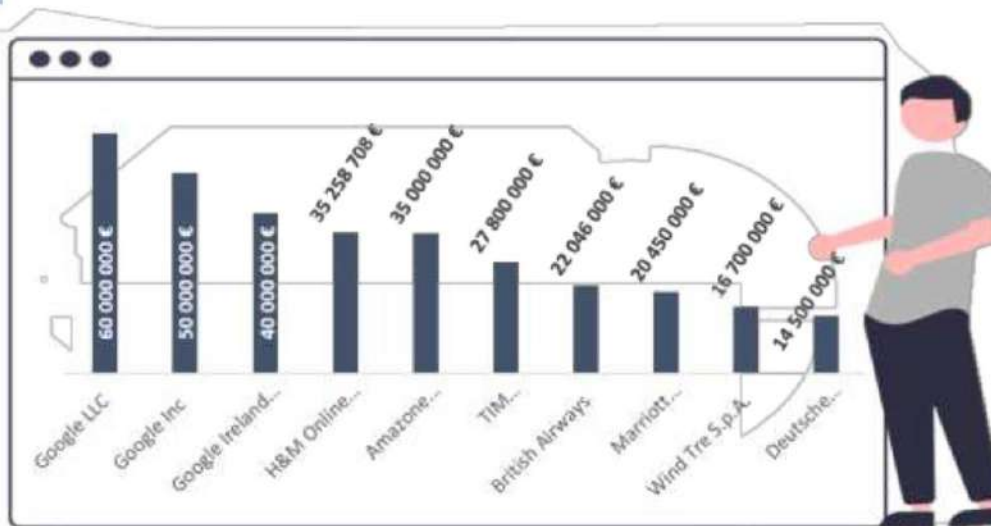
494 sanctions pécuniaires RGPD (près de **409,5 M€**) prononcées par les autorités locales en EU, à l'encontre d'entreprises à travers le monde (dont aux USA) après 2 ans ½

Depuis janv.2020: 339 sanctions, soit 187,2M€

14 sanctions pécuniaires, soit près de **189,4 M€** d'amendes publiques appliquées par la CNIL dans le cadre du RGPD en France



Principales sanctions pécuniaires dans le cadre du RGPD



41%

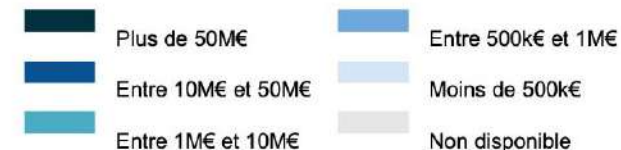
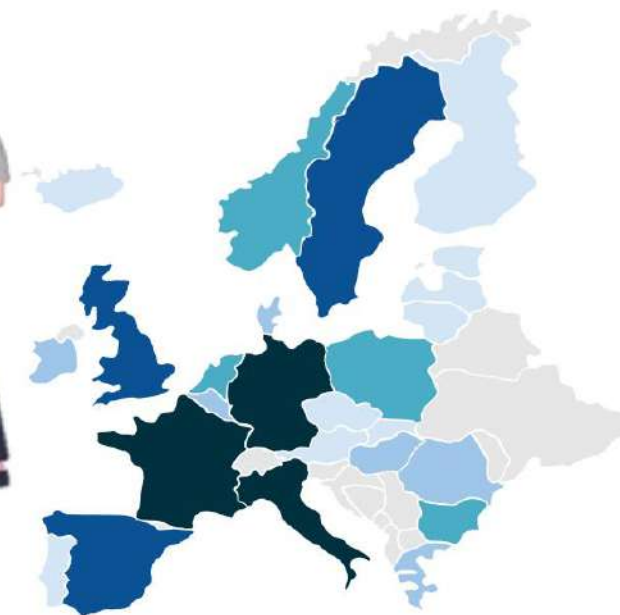
des sanctions sont dues à une base légale du traitement des données insuffisante



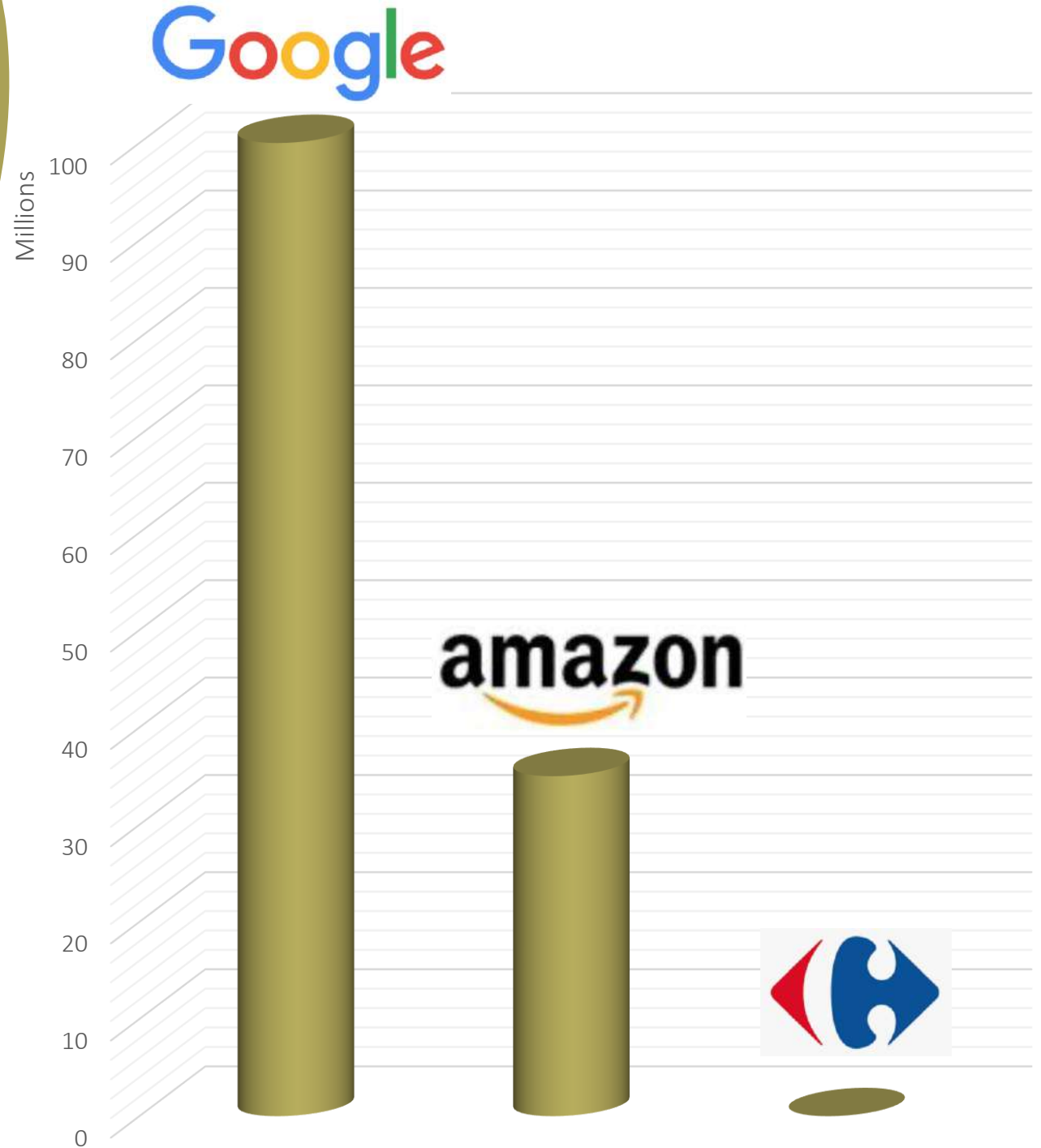
22%

des sanctions sont dues à une insuffisance des mesures techniques et organisationnelles pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque

Amendes cumulées par pays en Europe



Les sanctions de la CNIL en 2020 concernant les Cookies

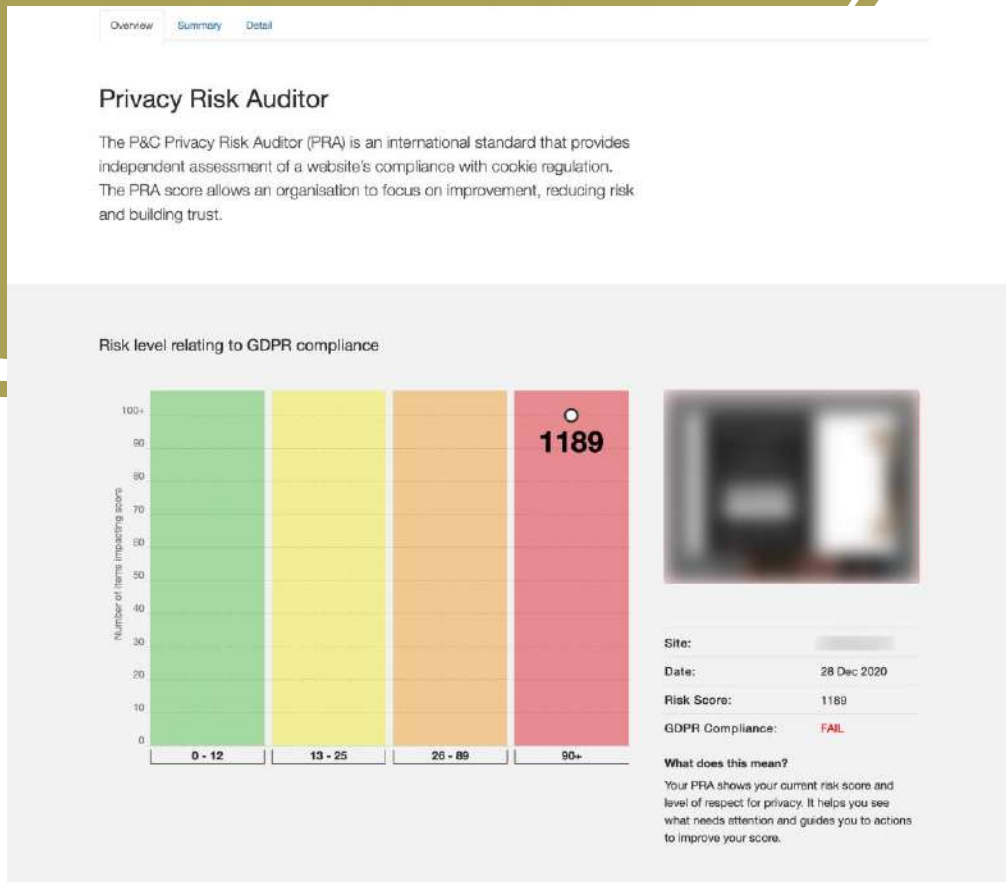


Quels sont les avantages de la mise en conformité des cookies

- Réduire au minimum la sanction possible de l'autorité de contrôle
- Augmentation de la qualité des données collectées avec consentement
- La donnée est donc plus rare et a une valeur plus importante sur le marché
- La qualité de la donnée ciblée augmente
- Une base de données plus qualitatives augmente le coût par mille (CPM)

2 offres pour suivre sa conformité Cookies / RGPD avec AOC/DPMS

1 - Monitoring Score Privacy



Monitoring Score Privacy – Annuel – Cout : 40€ H.T / site / mois (Prix dégressif suivant le nombre de sites, nous contacter)

Calcul du Score Privacy et détail des cookies devant être analysés.

Le Score Risque RGPD Cookie est la norme internationale pour signaler l'impact de l'utilisation de cookies non consentuels et des technologies de suivi associées.

Le score fournit aux DPO une compréhension instantanée et indépendante de leur position de risque et une base de référence à partir de laquelle l'amélioration peut être suivie.

Le Score Risque RGPD Cookie est un calcul mathématique qui prend en compte le nombre, la catégorisation et l'impact sur la confidentialité, des cookies et des objets de stockage Web définis sur un site Web donné. Il n'y a pas de subjectivité dans le calcul, l'intelligence automatisée est utilisée pour identifier les cookies qui sont définis **avant que le consentement** ne soit donné librement.

Domain	Cookies		Web Storage		Databases
	Session	Persistent	Session	Persistent	
[Redacted]	18	46	2	82	

Name	Category	Duration	Size	Description
-tld-lhQJ0wbEdH8Zpylse209g	cookie	session	1	
__storejs__	storage	100 years	13	
__utma	cookie	2 years	55	Collects data such as number of times a visitor has been to the site, when their first visit was, and when their last visit occurred. This information is used by Google Analytics.
__utmb	cookie	30 minutes	25	Takes a timestamp of the exact moment in time when a visitor enters the site. Used by Google Analytics to calculate how long a website visit takes.
__utmc	cookie	session	9	Takes a timestamp of the exact moment in time when a visitor leaves the site. Used by Google Analytics to calculate how long a website visit takes.
__utmt_ecom	cookie	10 minutes	1	Used by Google Analytics to throttle the rate of requests.
__utmz	cookie	6 months	70	Collects data about where the visitor came from, what search engine was used, what link was clicked on, what keywords used, and where in the world the site was accessed from. Used by Google Analytics.
__zlcmid	cookie	1 year	15	

2 offres pour suivre sa
conformité Cookies / RGPD
avec AOC/DPMS

2 - AUDIT Cookies / RGPD

**AUDIT Cookies / RGPD – 4 semaines – Cout : 3.600€ H.T
pour le 1^{er} site, 2.400€ H.T pour les suivants**

- Pré audit avec calcul du score Privacy Cookies et détail des cookies détectés
- Workshop 1 : Cookies et RGPD
- Workshop 2 : Analyse des cookies – Priorisation
- Workshop 3 : Actions et solutions de remédiation
- Audit final avec calcul du score Privacy Cookies et détail des cookies restants